

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2017

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le vendredi 7 avril 2017 à 20h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 10 mars 2017 ;
- Vote des taux d'imposition communaux ;
- Approbation des comptes de gestion du comptable ;
- Approbation des comptes administratifs 2016 ;
- Constatation de provisions pour litige (affaire RILEY).
- Vote des budgets primitifs 2017 ;
- Avenant n°1 Maîtrise d'oeuvre de la salle des fêtes;
- Modification des statuts de la fourrière suite aux fusions de communautés de communes ou d'agglomérations ;
- Pouvoirs de police du Maire ;
- Etude aménagement du bourg ;
- Questions diverses;

Présents : Mmes DERRAS Michèle, JOLY Paulette, TABEAUD Laurence, O'SULLIVAN Sylvie, BRISARD Sylviane
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, GODINEAU Thomas, RYCKEBUS Thierry, DUCOURET Philippe

Absents excusés : Mmes PINET Laurence, TIJOU Mathilde, FRETILLERE Thierry, DUCHAMBON Sébastien, GILLARDEAU Michael

Pouvoirs : M. DUCHAMBON Sébastien à M. GPODINEAU Thomas
Mme PINET Laurence à M. DUBUISSON Pascal

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2017

Aucune observation
Adopté à l'unanimité

II. Vote des comptes de gestion 2016 du trésorier

1. Service général – Commune
 - Adopté à l'unanimité
2. Service assainissement
 - Adopté à l'unanimité
3. CCAS
 - Adopté à l'unanimité
4. Lotissement
 - Adopté à l'unanimité

III. Vote des comptes administratifs 2016

- Melle ROUDEAU présente les comptes administratifs 2016
- M. BAUDET sort de la séance lors du vote

COMMUNE	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'année (Rec-Dép)	EXCEDENT REPORTE 2015	Résultats 2016	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
Section Investissement	277 182.22	156 929.98	120 252.24	93 053.63	213 305.87	- 308 555.81	121 018.62	25 768.68
Section Fonctionnement	954 094.10	772 957.66	181 136.44	60 845.11	241 981.55			241 981.55
TOTAL								267 750.23

Accepté à l'unanimité

ASSAINISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'année (Rec-Dép)	EXCEDENT REPORTE 2015	Résultats 2016	DEPENSES ENGAGEES	TOTAL	
Section Investissement	88 423.28	23 433.12	64 990.16	139 775.98	204 766.14		204 766.14	
Section Fonctionnement	74 029.39	57 856.76	16 172.63	30 697.91	46 870.54		46 870.54	
TOTAL								251 636.68

Accepté à l'unanimité

LOTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'année (Rec-Dép)	DEFICIT REPORTE 2015	EXCEDENT REPORTE	Résultats 2016
Section Investissement	34 330.44	0	0	34 330.44		0
Section Fonctionnement	34 330.44	34 330.54	- 0,10		0.10	0
TOTAL						NEANT

Accepté à l'unanimité

IV. Vote des taux d'imposition communaux 2017

Monsieur BAUDET Joël expose que le budget pour l'année 2017 s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 938 905.55 euros et pour l'investissement à 1 050 814.82 euros en dépenses et en recettes avec recours à l'augmentation des taux des impôts communaux,

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes locales pour l'année 2017.

- 16.50 % : taxe d'habitation
- 18.50 % : taxe foncière bâti
- 55.70 % : taxe foncière non bâti
- 20.30 % : taxe CFE

Adopté à l'unanimité.

V. Vote des budgets primitifs 2017

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Résultats N-1(2016) : Fonctionnement : + 46 870.54 € Investissement : + 204 766.14 €

FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
	<i>excédent reporté N-1 :</i> 26 870.54 Amortissement : 6 203.89 Redevances : 48 000.00 Redevance modernisation : 7 100.00 Prime épuration : <u>8 000.00</u> 96 174.43	Charges générales : 40 900.00 Charges personnel : 9 000.00 Reversement redevance Ag : 7 000.00 Amortissement : 21 526.21 Intérêts prêts : 3 025.19 Autres charges : 4 500.00 023 AUTOFINANCEMENT : <u>10 223.03</u> 96 174.43
INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
	<i>excédent reporté N-1 :</i> 204 766.14 021 AUTOFINANCEMENT : 10 223.03 1068 EXCEDT FONCTIONNEMENT : 20 000.00 Amortissement : 21 526.21 Subvention Département: 18 271.11 Virement compte : 37 828.80 Emprunt : <u>188 717.40</u> 501 332.69	Capital prêts : 8 600.00 Amortissement : 6 203.89 Etude travaux: 27 100.00 Virement compte : 37 828.80 Travaux réseau : <u>421 600.00</u> 501 332.69

Adopté à l'unanimité.

BUDGET GENERAL COMMUNE 2017

Résultats N-1 (2015) : Fonctionnement : + 241 981.55 €

Investissement : + 213 305.87 € (avec 308 555.81 € de dépenses et 121 018.62 € recettes engagées)

FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
	<i>excédent reporté N-1 :</i> 86 981.55 Remboursement personnel : 12 412.00 Produits des services : 50 500.00 Impôts : 429 768.00 Dotations : <u>359 244.00</u> 938 905.55	CHARGES GENERALES : 358 335.55 Charges personnel : 460 300.00 Autres charges : 91 995.00 Intérêts prêts : 4 200.00 Provisions : 20 000.00 023 AUTOFINANCEMENT : <u>4 075.00</u> 938 905.55
INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
	<i>excédent reporté N-1 :</i> 213 305.87 Recettes Attendues (Eglise) 121 018.62 021 AUTOFINANCEMENT : 4 075.00 1068 EXCEDT FONCTIONNEMENT : 155 000.00 FCTVA + taxe aménagement : 9 000.00 Subventions : 9 845.00 Subventions SDF Eglise city stade 115 977.70 Emprunt : 68 142.21 Opération patrimoniales <u>354 450.42</u> 1 050 814.82	Capital prêts : 46 400.00 Dépenses Engagées (Eglise s. d. fêtes...) : 308 555.81 Frais d'étude FREDON TRAME V B 18 200.00 Voirie 35 000.00 Eglises : 980.00 Salle des fêtes : 195 528.59 City stade : 70 100.00 Matériel informatique 5 000.00 Divers 16 600.00 Opération patrimoniales <u>354 450.42</u> 1 050 814.82

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que pour faire face au coût du fonctionnement de la piscine, redevenu communal depuis le 1^{er} avril 2017, il étudie toutes économies pouvant être réalisées.

- Annulation du contrat de la balayeuse avec la société STPR ;
- Etat des lieux de l'éclairage public avec une diminution des plages de fonctionnement
- Diminution du nombre d'intervenants dans le cadre des activités périscolaires....

VI. Mise en vente de la Trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017 le bâtiment communal qui abrite la trésorerie de SAINT-CLAUD est vacant.

D'autre part, la Communauté de Commune de Charente Limousine a redonné le fonctionnement de la piscine de ST CLAUD à la commune.

Afin de faire face aux travaux d'investissement de la piscine, il propose donc de mettre en vente la trésorerie, dont l'entretien alourdirait lui aussi le budget communal.

Pour : 11 abstention : 1

VII. Constatation de provisions pour litige (affaire RILEY).

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2009 la commune a réalisé des travaux sur une grange appartenant à M. et Mme RILEY afin de réaménager la rue Victor Hugo. En contrepartie d'une bande de terrain la commune a reconstruit un mur de clôture et le mur de façade de ce bâtiment.

Début mai 2013 un arbalétrier de l'une des fermes de la grange s'est rompu provoquant l'effondrement d'une partie de la toiture. Monsieur et Mme RILEY ont mis ces dégradations au compte des travaux réalisés par la mairie et ont fait procéder à une expertise le 2 juin 2014. Une contre expertise a eu lieu avec une dernière réunion le 28 avril 2016.

L'affaire étant toujours en cours il propose de provisionner un montant de 20 000€ au compte 6875.

Accepté à l'unanimité

Monsieur Thierry FRETILLERE arrive et prend part aux délibérations.

VIII. Avenant n°1 Maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes;

Monsieur le Maire expose que Mme PEROT, architecte, lui a transmis un avenant n°1 compte tenu des travaux complémentaires sollicités en phase d'avant-projet définitif.

Le montant de celui-ci s'élève à 4 030.50 € soit 4 836.60 € TTC pour un nouveau montant de marché à 38 600.50 € H.T (46 320.60 € TTC).

Accepté à l'unanimité

IX. Modification de statuts. Fourrière

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 9 février 2017.

Celui-ci porte exclusivement sur la réécriture des articles 6.03 et 6.04 du fait des fusions de communautés de communes ou d'agglomération intervenues au 1er février 2017.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal

Accepté à l'unanimité

X. Pouvoir de Police du Maire

Monsieur BAUDET expose que la communauté de Communes souhaite que les pouvoirs (immeuble en péril, occupation de terrain par les gens du voyage...) de Police du Maire qui lui ont été transféré reviennent aux communes.

Il se prononce défavorablement à cette demande mais précise que si une seule commune accepte, toutes les communes devront reprendre leur pouvoir de police.

De même pour le SPANC il précise qu'il faut laisser les choses telles quelles sont, puisque actuellement les contrôles sont effectués par le personnel communautaire .

Accepté à l'unanimité

XI. Approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération de l'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement du bourg. L'aménagement doit répondre aux objectifs suivants :

- Optimiser les voies de circulation
- Aménager des espaces dédiés aux piétons
- Valoriser l'identité du bourg
- Requalifier les espaces publics dans une démarche d'aménagement globale du bourg,
- Réalisation de liaisons douces,
- Association de l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité à la notion de mis en valeur du paysage

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	TOTAL
ESTIMATION DES TRAVAUX										
Travaux préparatoires	-	60 375	41 530	44 960	59 500	12 200	13 600	13 000	28 950	274 115
Réseaux	-	38 500	33 600	13 350	32 650	10 850	15 300	2 500	34 000	180 750
Bardouilles, câbles	-	142 750	72 450	33 900	162 200	21 540	22 500	18 280	44 000	517 620
Signalisation, mobilier urbain	-	8 000	5 700	5 600	12 300	10 700	10 000	5 400	12 200	69 900
Revêtements	-	160 000	68 400	40 000	146 000	54 550	16 000	12 350	44 900	542 200
Plantations, engazonnement	-	10 000	9 400	5 000	20 000	10 000	20 000	-	3 000	77 400
SOUS TOTAL TRAVAUX		419 625	233 980	142 810	432 650	119 840	97 400	51 530	167 050	1 663 985
3% Taxe de solidarité travaux	-	12 589	6 932	4 284	12 980	3 595	2 922	1 546	5 012	49 860
2% Réduction prévisionnelle des prix	-	8 393	4 622	2 856	8 653	2 397	1 948	1 031	3 341	33 240
ESTIMATION DES PRESTATIONS DE SERVICE										
Plan topographique	6 000	-	-	-	-	-	-	-	-	6 000
Sondages	-	500	500	500	500	500	500	500	500	4 000
références archéologiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
travaux divers et reproduction	230	230	230	230	230	230	230	230	230	2 230
SOUS TOTAL PRESTATIONS	6 230	730	730	730	730	730	730	730	730	12 250
ESTIMATION HONORAIRES										
Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 000	15 000	7 000	5 000	12 000	4 000	4 000	1 500	5 000	88 500
Coordinateur sécurité sans	-	400	400	400	400	400	400	400	4 500	7 900
Coordinateur technique	-	400	400	-	-	-	-	-	400	1 200
SOUS TOTAL HONORAIRES	35 000	15 800	7 800	5 400	12 400	4 400	4 400	1 900	9 900	97 000
3% Taxe de solidarité des honoraires	1 050	474	234	162	372	132	120	57	297	2 910
2% Réduction des honoraires	700	316	156	108	248	88	88	38	198	1 940
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION										
TOTAL HT	47 000	457 946	253 578	155 321	468 053	131 202	107 638	56 852	180 548	1 858 172
20% TOTAL TTC	56 400	549 536	303 898	187 841	561 663	157 442	129 154	68 222	223 857	2 231 007

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à **1 859 172 C HT** dont **1 661 985 C HT** affectée aux travaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoit une tranche ferme comprenant le diagnostic et les avants projets de toutes les tranches optionnelles (il n'y a pas de travaux), et les 8 tranches optionnelles comprenant les études et les travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre, et précise que l'étude ne pourra se faire que sur le budget primitif 2018.

Accepté à l'unanimité

XII. Lancement procédure de reprise de concessions au cimetière communal

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur la reprise par la commune de sept concessions dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté.

Vieux cimetière : E53b, E 63, G60, K14, G 37b (à côté du chevalier), Narras Personne, Tombe du chevalier.

Au cours de la procédure cet état d'abandon devra être acté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, (conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon).

Accepté à l'unanimité

XIII. Questions diverses;

- ***Tarifs piscine ;***

Ils seront définis lors du prochain conseil.

- ***Fête de Pâques***

Le feu d'artifice sera tiré à Clos Gâline et la route sera fermée pour permettre aux gens de l'utiliser en toute sécurité.

- ***Projet éolien***

Monsieur le Maire informe que la journée d'information sur le projet éolien de SAINT-CLAUD aura lieu le 13 mai toute la journée à la salle annexe de la mairie.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23h00.